



Abonnement internet frais de résiliation

Par **rvelie**, le **31/12/2008** à **13:09**

Abonné depuis plusieurs années à club-internet, je bénéficie d'un droit de résiliation sans frais. Il se trouve que SFR à racheté club-internet, en conséquence, il me propose de résilier mon abonnement (qui de toutes façons ne va pas durer) pour souscrire à la sfr9box, avec des conditions moins avantageuses vue qu'ils exigent des frais de résiliation s'élevant à 45€. Ma question: Leur démarche es-elle légale? est sinon, comment les saisir rapidement en référé pour rétablir les droits des consommateurs? Je vous remercie pour votre réponse et souhaite à toute votre équipe mes meilleurs vœux pour l'année 2009.